



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Désignation : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU CHABLAIS
2 AVENUE DES ALLOBROGES
BP33
74200 THONON-LES-BAINS

Téléphone : 04.50.04.24.24

Adresse internet : <http://www.siac-chablais.fr>

E-Mail : accueil@siac-chablais.fr

Statut : Syndicat mixte fermé

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Profil d'acheteur : <http://www.mp74.fr/accueil.htm> L'avis concerne un accord-cadre.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord cadre

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Nom commercial et dénomination sociale : Chambre d'Agriculture interdépartementale Savoie Mont-Blanc (CASMB)

Adresse établissement : 52 avenue des Iles – 74994 ANNECY Cedex 9

Immatriculé à L'INSEE sous le n°SIRET : 130 016 926 00011

Téléphone : 04 50 88 18 02

Télécopie : 04 50 88 18 08

Courriel : contact@smb.chambagri.fr

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [].

Sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale : Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA 74)

Adresse établissement : 105 Avenue de Genève – Immeuble Genève-Bellevue - 74000 ANNECY

Immatriculé à L'INSEE sous le n°SIRET : 312 813 777 00025

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : Société d'économie alpestre

Sous le n° 31281377700025

Téléphone : 04 50 88 37 74

Télécopie : 04 50 51 13 87

Courriel : sea74@echoalp.com

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ? [] Oui [x] Non

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet du marché public ou de l'accord cadre

■ Objet du marché public ou de l'accord cadre:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Assistance à la mise en œuvre du Projet Agroenvironnemental et Climatique du Chablais - La prestation consiste en la réalisation des diagnostics et plans de gestion pour la campagne PAEC 2023, puis le cas échéant 2024, ainsi que des formations aux exploitants agricoles et des réunions d'information.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord cadre : 8 juin 2023

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre : 12 mois. Il est renouvelable 1 fois par reconduction expresse selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 12 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 60 000.00 euros HT. Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 60 000.00 euros HT.
- Montant TTC : Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 72 000.00 euros TTC. Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 72 000.00 euros TTC.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Intervient suite à l'ajout d'un type de mission dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

En effet, dans le cadre de la deuxième campagne de contractualisation des MAEC du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Chablais (programmation 2023-2027), une nouvelle MAEC est proposée : la mesure PRA1 (« Gestion par le pâturage des espaces naturels à haute valeur environnementale d'alpages, d'estives et de marais »).

Cette mesure peut être demandée par les exploitants agricoles (notamment par les Groupements Pastoraux) en complément de leur engagement en PRA3 (« Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ») lors de la campagne 2023.

Cet ajout implique donc la mise à jour de leur diagnostic et plan de gestion qui ont été préalablement rédigés lors de la campagne 2023. La mise à jour de ces documents n'était pas prévue dans le BPU initial en date du 11/04/2023, d'où cet avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord cadre :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MICHEL MAZAN Vincent Directeur Général	Annoy le 08.07.2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Thonon, le 19 juin 2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



La Présidente,


Géraldine PFLIEGER

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mission :	Rédaction d'un diagnostic d'exploitation	Rédaction d'un plan de gestion d'exploitation	Organisation de formation pour les agriculteurs	Organisation de réunion	Mise à jour d'un diagnostic et d'un plan de gestion dans le cadre de la contractualisation de la mesure PRA1 (GP)
Forfait € hors taxes*	935 €/diagnostic	1625 €/plan gestion	420 €/intervenant/demi-journée**	420 €/intervenant/2h***	1300 €/diagnostic et plan de gestion
Forfait € TTC	1170 €/diagnostic	1950 €/plan gestion	502 €/intervenant/demi-journée**	502 €/intervenant/2h***	1560 €/diagnostic et plan de gestion

* les prix sont exprimés hors TVA et hors taxes CNAPS

** les prix comprennent toutes sujétions à charge du prestataire : frais de structure, frais de déplacements etc...

***Le prix concernant l'organisation des formations dans le bordereau est à indiquer pour 1 intervenant par demi-journée (environ 3 heures) y compris toutes sujétions d'organisation (déplacement, préparation...).

****Le prix concernant l'organisation des réunions d'informations dans le bordereau est à indiquer pour 1 intervenant par réunion de 2h y compris toutes sujétions d'organisation (déplacement, préparation, compte-rendu...).

A Thonon-les-Bains Le 27 JUN 2024
Signature d'une personne dûment habilitée et cachet de la société :

La Présidente
Géraldine PFLIEGER

A Amey, le

Le Directeur Général

MICHEL-HAZAN VIVANT